

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 10 juin 2024**

Le lundi 10 juin deux mille vingt-quatre, à 19 heures, les membres du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, le 4 juin 2024, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 7 juin 2024.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Katherine de MEAUX, Ali OUBAALI, Isabelle NIZARD, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Franck ALEM, Lisa LELLOUCHE, Julien GUEDJ, Benjamin GIRAUDAT, Francis SZPINER, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Emmanuel MESSAS, Jennifer BUNAN, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Freddy COUDRIER, Laure ANSQUER, Véronique BUCAILLE, Julie BOILLOT.

**Absents ayant donné procuration :**

Gérard GACHET, Laura LAMBLIN BENICHOU, Alexandra BAROUCH, Joséphine MISSOFFE, Éric HELARD.

**Etaient excusés :**

Vanessa EDBERG, Stéphane CAPLIEZ, Antoine BEAUQUIER, Aurélie PIRILLO, David ALPHAND, Véronique BALDINI, Hanna SEBBAH, Gilles MENTRE, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Chloé CHOURAQUI, Conseillère d'Arrondissement.

## Ordre du jour

- 162024055 Désignation du Secrétaire de séance.  
**M. Jérémie REDLER rapporteur.**
- 162024056 Adoption du compte-rendu de la séance du 6 mai 2024.  
**M. Jérémie REDLER rapporteur.**
- 162024057 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.  
**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**
- 162024058 Budget Supplémentaire 2024 de l'état spécial d'arrondissement.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**
- 2024 DDCT 87 Subventions (20 000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16<sup>e</sup> arrondissement.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**
- 2024 DGGP 2 Grand Paris : conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**
- 2024 DLH 153 77 avenue de Versailles (16<sup>e</sup>) — Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Les Amis de Maguen David — Ahavat Shalom ».  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- 2024 DASCO 54 CODP avec la copropriété de l'immeuble 3-5 rue Marietta Martin (16<sup>e</sup>) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école 10 rue des Bauches (16<sup>e</sup>).  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- 2024 DSOL 53 Subventions (9 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- 2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants — Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- 2024 DAC 261 Subventions (30 600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.  
**M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX rapporteure.**
- 2024 DU 28 Dénomination avenue Hubert Germain (16<sup>e</sup>).  
**M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX rapporteure.**
- 2024 DJS 16 Subventions (34 900 euros) à cinq associations sportives (dont deux en conventions pluriannuelles d'objectifs) (16<sup>e</sup>).  
**M. Ali OUBAALI rapporteur.**
- 2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.  
**M. Franck ALEM rapporteur.**

- **2024 DAE 98** Subvention (77 500 euros) — à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

**M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.**

- **2024 DFPE 103** Subventions (10 987 091 euros) et avenants n° 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

- **2024 DFPE 122** Subvention (1 207 575 euros) et avenants n° 1 et n° 3 à l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

- **2024 DFPE 142** Subvention (877 352 euros) et convention avec « l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants — APATE » pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (65 places) au 2 rue Van Loo (16<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

- **162024073** Question orale posée à Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement, par Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE et Hanna SEBBAH, élues du groupe Indépendants et Progressistes, relative à la sécurisation des balcons lors de la cérémonie d'ouverture des JO.

- **162024074** Vœu relatif à la création d'une séance pré-conseil « Parole aux habitants ».

- **162024075** Vœu relatif à la transmission vidéo du Conseil d'arrondissement.

- **162024076** Vœu relatif à la convocation des conseils de quartier.

- **162024077** Vœu relatif à la convocation du conseil de quartier Bois de Boulogne

### Ordre du jour complémentaire

- **162024078** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 7 juin 2024.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2024 DSOL 88** Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

- **2024 DSOL 75** Subvention (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

- **2024 DASCO 16** Convention annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.**

- **2024 DVD 52** Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 € en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2024 DFPE 137** Subvention (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

➤ **2024 DFPE 115** Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux — Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.  
**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE** rapporteure.

➤ **162024085** Vœu relatif au maintien des gardiens d'immeuble dans le parc social parisien.

➤ **162024086** Vœu relatif à l'accessibilité du tarif résidentiel pour le stationnement des véhicules de société.

➤ **162024087** Vœu relatif à l'embauche d'un personnel qualifié et formé en vue de la mise en place d'un accueil dédié dans les mairies d'arrondissement à destination des JOP 2024.

*La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Jérémie REDLER.*

➤ **162024055** Désignation du Secrétaire de séance.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

Sur proposition de M. REDLER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

**À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.**

➤ **162024056** Adoption du compte-rendu de la séance du 6 mai 2024.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

**Le compte-rendu de la séance du 6 mai 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

➤ **162024046** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 7 juin 2024.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

**L'ordre du jour complémentaire du 7 juin 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

➤ **162024057** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

M<sup>me</sup> NIZARD explique que le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'éducation prévoient que les collectivités locales soient représentées au sein du conseil d'administration des collèges et lycées.

Le Conseil d'arrondissement a élu ses représentants au sein des collèges et lycées lors de la séance du 25 septembre 2020. Elle déclare qu'il est proposé la liste annexe à ce projet de délibération comme convenu lors du dernier conseil d'administration et que cette nouvelle liste comprend une représentation de l'opposition :

- M. Éric HÉLARD, titulaire à Jean-Baptiste Say.
- M<sup>me</sup> Julie BOILLOT, titulaire à Molière.
- M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE, suppléante à La Fontaine.
- M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH, suppléante à Claude Bernard.

M<sup>me</sup> NIZARD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT remercie M. REDLER d'avoir permis à la liste de l'opposition, Indépendants et progressistes, d'être présente au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 16<sup>e</sup> qui sont une source de fierté pour tous.

En l'absence de remarques supplémentaires, M. REDLER soumet la délibération au vote.

***Le projet de délibération 162024021, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.***

➤ **162024058** Budget Supplémentaire 2024 de l'état spécial d'arrondissement.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM** rapporteure.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM indique que le budget supplémentaire est un budget d'ajustement permettant de compléter ou de rectifier le budget primitif au vu des prévisions d'exécution actualisées.

Pour 2024, le vote du budget supplémentaire est notamment l'occasion de réaliser :

- la réinscription des crédits correspondants au montant des factures reçues trop tardivement en 2023 pour être payées avant la date de clôture budgétaire ;
- la réévaluation des fluides, très tardive, effectuée par les services de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture ;
- le transfert de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général de la Ville de Paris réalisé à la demande de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement des crédits destinés à l'achat centralisé par cette direction de végétaux et de petits équipements pour l'arrondissement ;
- les demandes de la Direction des Familles et de la Petite Enfance d'inscrire d'une part des crédits d'un montant total de 94 000 euros pour le paiement des charges locatives et de copropriété des crèches installées dans des bâtiments loués ou en copropriété et d'autre part d'allouer des crédits à hauteur de 47 000 euros pour le passage de l'alimentation au tout bio.

Elle précise que le complément de 381 304 euros correspond aux crédits d'investissement dont le report avait été annoncé lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Au total, le montant du budget supplémentaire de l'état spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement s'établit à 1 441 484 euros.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 162024058, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **2024 DDCT 87** Subventions (20 000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM** rapporteure.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM rappelle que ces subventions d'un montant de 20 000 euros pour 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale attribuée au 16<sup>e</sup> arrondissement viennent en substitution du dispositif dit des « fonds du maire ». Cette enveloppe de 20 000 euros est toutefois très insuffisante au regard des fonds du maire qui pouvaient atteindre jusqu'à 200 000 euros.

Cette somme permettant néanmoins d'aider et d'accompagner les associations du 16<sup>e</sup> arrondissement, M<sup>me</sup> BADAT-KARAM propose de voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT s'interroge sur la manière dont sont sélectionnées les associations qui bénéficient de ces subventions.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM explique que le choix est assez restreint au regard de la somme disponible. La mairie d'arrondissement privilégie des associations qui interviennent dans différents domaines ayant trait à la vie locale (famille, logement, social, devoir de mémoire, etc.) et tente de répartir équitablement ces 20 000 euros. Elle estime que cette enveloppe est cependant insuffisante et devrait être considérablement augmentée.

M. REDLER remercie M<sup>me</sup> BADAT-KARAM pour sa réponse et met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2024 DDCT 87, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DGGP 2** Grand Paris : conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris.

M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM déclare qu'en 2018 la Ville de Paris a relancé sa politique de coopération territoriale pour renforcer les liens métropolitains et ainsi participer à la construction du Grand Paris.

C'est dans cette lignée qu'en 2023 et 2024 a été conclue la convention avec la ville de Neuilly-sur-Seine. Ces accords visent à améliorer l'aménagement des espaces publics, promouvoir la transition écologique et améliorer les services de proximité et de sécurité.

Dans le cadre du développement de l'intercommunalité, il s'agit également de réaliser les engagements exprimés dans les documents stratégiques et réglementaires les plus récents, à savoir le PLU bioclimatique, le Plan climat-air-énergie territorial et le Contrat de ville.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM indique qu'il est proposé au Conseil d'arrondissement de délibérer sur une convention à la rédaction de laquelle la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'a pas été associée, ce qu'elle déplore, et ce qui est en totale contradiction avec le big-bang de la décentralisation annoncée par la majorité municipale parisienne.

Au regard des bonnes relations que la mairie du 16<sup>e</sup> entretient avec la commune de Neuilly et estimant que cette convention de coopération est néanmoins bénéfique, M<sup>me</sup> BADAT-KARAM propose de la voter favorablement tout en assurant de sa vigilance pour que la mairie d'arrondissement soit davantage associée dans sa déclinaison qu'elle ne l'a été lors de sa rédaction.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT s'étonne que la Mairie de Paris puisse conclure des conventions de partenariat eu égard à la manière dont elle gère l'intercommunalité. Elle rappelle la création de ZFE ou la limitation du périphérique à 50 km/h sans aucune concertation avec les communes concernées. Elle remarque par ailleurs que ces conventions portent sur des sujets accessoires et que les mairies d'arrondissement ne sont même pas associées. À ses yeux, Madame Hidalgo est, comme d'habitude, la caricature d'elle-même. Elle annonce qu'elle suivra la majorité sur ce vote qui reste malgré tout dans l'intérêt du 16<sup>e</sup> vis-à-vis de la ville de Neuilly.

En l'absence d'observations supplémentaires, M. REDLER met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2024 DGGP 2, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DLH 153** 77 avenue de Versailles (16<sup>e</sup>) — Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Les Amis de Maguen David — Ahavat Shalom ».

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

M. SAUVAGE indique que l'association « Les Amis de Maguen David - Ahavat Shalom », fondée en 2000, occupe depuis 2001 une ancienne halle industrielle transformée en synagogue au sein du site de l'Usine des eaux d'Auteuil.

En 2019, un bail emphytéotique administratif a été signé pour pérenniser cette occupation. L'association souhaite toutefois relocaliser temporairement ses bureaux et archives dans les locaux municipaux inoccupés qui se trouvent à proximité le temps de la réorganisation des espaces de la synagogue pour mieux accueillir le public.

Il est donc proposé de mettre à la disposition de l'association 231 m<sup>2</sup> de ces locaux pour un loyer annuel de 31 360 euros hors charges pour une durée temporaire de deux ans.

M. SAUVAGE propose de délibérer favorablement sur cette proposition.

Pour M<sup>me</sup> BOILLOT, cette décision est une excellente nouvelle pour la synagogue de l'avenue de Versailles, véritable institution de ce quartier.

Elle se souvient qu'il était prévu dans le cadre de Réinventer Paris, sous la mandature 2014-2020, de transformer cette usine et d'y créer un food court et un tiers lieu. Bien que le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> ait voté contre ce projet, il avait été adopté par le Conseil de Paris. M<sup>me</sup> BOILLOT souhaite donc connaître l'état d'avancement de ce projet qui connaît des difficultés de mise en œuvre en raison d'une rentabilité fragile et du retrait de l'investisseur privé en charge de sa réalisation.

M. SAUVAGE ignore ce que fait la Mairie de Paris sur ce dossier. Tout ce qu'il sait, c'est qu'aucune décision définitive n'a été prise sur l'avenir de ce site.

En l'absence de remarques supplémentaires, M. REDLER met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2024 DLH 153, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DASCO 54** CODP avec la copropriété de l'immeuble 3-5 rue Marietta Martin (16<sup>e</sup>) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école 10 rue des Bauches (16<sup>e</sup>).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE** rapporteur.

M. SAUVAGE explique que, depuis l'adoption du Plan Climat en 2007, la Ville de Paris a mis en place des dispositifs pour encourager les propriétaires de logements privés à réaliser des économies d'énergie et des rénovations thermiques. L'une des solutions consiste à passer par l'isolation des façades extérieures, ce qui réduit le pont thermique, mais peut nécessiter une convention en cas de débord sur une propriété mitoyenne.

La Ville de Paris, possédant de nombreux bâtiments, doit souvent signer des conventions d'occupation précaire avec les propriétaires pour ces travaux. Il est proposé par cette délibération d'autoriser la mairie de Paris à signer une convention d'occupation du domaine public avec les propriétaires de la copropriété de l'immeuble 3-5 rue Marietta Martin qui souhaitent isoler un mur mitoyen d'une école.

M. SAUVAGE précise que les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires et propose de délibérer favorablement sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.



***Le projet de délibération 2024 DASCO 54, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DSOL 53** Subventions (9 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD indique que la délibération vise à mieux faire connaître et renforcer l'offre culturelle et de loisirs à destination des seniors parisiens afin d'anticiper l'apparition des premières fragilités et de lutter contre l'isolement social.

À cet effet, il est proposé d'allouer des subventions à hauteur de 9 500 euros à trois associations, dont l'association Culture et Bibliothèque pour tous qui a présenté un projet concernant la bibliothèque Théophile Gautier située dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Cette bibliothèque entend assurer des services d'animation à l'image des cafés littéraires ainsi que des rencontres avec des auteurs.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 1 500 euros.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DSOL 53, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DSOL 62** Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD déclare que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 23 % de la population parisienne. À l'horizon 2030, un Parisien sur quatre sera senior. Les aidants quant à eux représentent une personne sur cinq.

La Ville de Paris et l'ARS souhaitent accompagner ces personnes en situation de fragilité ainsi que leurs aidants. Le dispositif des M2A, Maison des Aînés et des Aidants, permet de répondre à ces enjeux en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et en contribuant à l'amélioration de leur parcours de santé.

M<sup>me</sup> DORVALD précise que la M2A du 16<sup>e</sup> arrondissement est portée par l'association Dispositif santé Paris Ouest à qui il est proposé d'allouer une subvention de 615 288 euros. Elle ajoute que le montant total des subventions versées aux Maisons des Aînés et des Aidants du territoire s'élève à 3 424 779 euros.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DSOL 62, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DAC 261** Subventions (30600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

**M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX rapporteure.**

M<sup>me</sup> de MEAUX indique que la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, et Tunisie, créée durant la guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958, est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle regroupe à ce jour plus de 370 000 adhérents rassemblés dans 3 560 comités.

La totalité des arrondissements de Paris abrite l'un de ces comités et un comité départemental assure la synthèse des actions. Ces comités sont régulièrement soutenus par la Ville de Paris.

Il est donc proposé d'accorder une subvention d'un montant total de 30 600 euros, dont 15 000 euros pour le comité départemental et 800 euros pour le comité du 16<sup>e</sup>. M<sup>me</sup> de MEAUX précise que le montant de la subvention est stable par rapport à 2023.

Elle ajoute que la FNACA 16<sup>e</sup>, au même titre que les autres associations d'anciens combattants qui font partie du comité d'entente du 16<sup>e</sup>, a besoin d'un budget de fonctionnement lui permettant d'assurer les actions et les temps forts qui animent, tout au long de l'année, la mémoire.

M<sup>me</sup> de MEAUX invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT salue le travail de mémoire effectué par la FNACA 16<sup>e</sup>, mais regrette que la subvention n'ait pas été augmentée depuis quatre ans alors même que les charges des associations et le besoin en bénévoles augmentent. Elle déplore la limite de l'engagement de la Ville de Paris aux côtés des associations.

M. SAUVAGE déclare que Jacques Chirac voulait cesser de fêter le 19 mars 1962, date qui a marqué le début des incidents les plus meurtriers de la guerre d'Algérie. M. SAUVAGE rappelle à cet égard le lourd tribut payé par sa famille.

Il estime choquant que la Ville puisse allouer une subvention à cette association au regard des propos qu'elle tient sur son site Internet, en particulier sur la Palestine. C'est selon lui une dérive parmi d'autres de cette association qu'il qualifie de « *courroie de transmission d'un certain parti* ».

En conséquence, M. SAUVAGE, qui dispose du pouvoir de M. GACHET, votera contre cette délibération et déclare qu'il faut cesser de croire que « *les loups sont des végétariens* ».

M<sup>me</sup> de MEAUX répond à l'interpellation de M<sup>me</sup> BOILLOT sur le montant de la subvention en l'assurant du soutien de la mairie du 16<sup>e</sup> aux associations d'anciens combattants. Elle verse ainsi une subvention de 2 000 euros au comité d'entente.

En l'absence de remarques supplémentaires, M. REDLER met aux voix la délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT propose de suspendre la séance afin de vérifier les éléments donnés par M. SAUVAGE sur les prises de position de la FNACA sur la Palestine. Ceci permettrait à chaque élu d'avoir un vote éclairé.

M. REDLER explique ne pas être au courant des éléments donnés par M. SAUVAGE. Il sursoit au vote de la délibération le temps de faire les vérifications nécessaires.

➤ **2024 DU 28** Dénomination avenue Hubert Germain (16<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX rapporteure.**

M<sup>me</sup> de MEAUX explique que la délibération propose de remplacer l'actuelle dénomination « avenue Bugeaud » par la dénomination « avenue Hubert Germain ».

La décision prise par idéologie politique vise à ne plus honorer le Maréchal Thomas Robert Bugeaud. Cette annonce relève de l'arbitraire proclamé sans consultation des élus et des habitants du 16<sup>e</sup> qui sont placés, comme trop souvent, devant le fait accompli. M<sup>me</sup> de MEAUX déclare que la mairie du 16<sup>e</sup> s'oppose avec vigueur à toute politique visant à effacer les traces de son histoire et qu'elle a demandé à ce que l'avenue Bugeaud puisse garder son nom. Malgré cette opposition, la Mairie de Paris a souhaité passer en force.

M<sup>me</sup> de MEAUX indique que la mairie du 16<sup>e</sup> a consulté les 351 familles de l'avenue Bugeaud et n'a reçu que des réponses défavorables à ce changement de dénomination. Malgré l'engagement de la mairie du 16<sup>e</sup> à honorer les Compagnons de la Libération, dont Hubert Germain, elle propose aux élus du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT soutient cette proposition d'abstention en réaction à la tyrannie de la « cancel culture ». M. Bugeaud était certes un abject personnage, mais accepter de débaptiser cette rue conduirait à d'autres polémiques et à de potentiels arbitrages sur d'autres personnages. M<sup>me</sup> BOILLOT estime que la « cancel culture » n'a pas sa place dans l'arrondissement.

M. REDLER réitère l'opposition de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement au changement de dénomination de l'avenue Bugeaud, décidé sans consultation par la Mairie de Paris et appris par voie de presse. Malgré cette opposition, la Mairie de Paris a souhaité passer en force. Le 16<sup>e</sup> a consulté les riverains qui s'y opposent également pour des problématiques administratives.

La Mairie de Paris ayant quand même décidé de passer en force, M. REDLER explique qu'il lui est difficile de voter contre le fait qu'une rue, une avenue ou un équipement du 16<sup>e</sup> puisse porter le nom d'Hubert Germain. Il propose par conséquent aux élus du Conseil d'arrondissement de s'abstenir afin de marquer leur mécontentement sur le principe et non leur opposition à la dénomination « Hubert Germain ».

M. REDLER met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2024 DAC 307, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à la l'unanimité des votants avec 4 voix pour, 25 abstentions.***

➤ **2024 DJS 16** Subventions (34 900 euros) à cinq associations sportives (dont deux en conventions pluriannuelles d'objectifs) (16<sup>e</sup>).

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. OUBAALI déclare qu'il s'agit d'autoriser la Ville à accorder des subventions aux associations et clubs sportifs locaux qui signent des conventions pluriannuelles d'objectifs visant à promouvoir le sport pour tous, et notamment les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap et les jeunes de quartiers prioritaires.

Le projet de délibération concerne l'octroi de subventions d'un montant de 34 900 euros à des associations sportives du 16<sup>e</sup> réparties de la manière suivante :

- OMS 16 : 17 000 euros.
- Le Cercle Féminin de Paris : 12 000 euros.
- L'Association sportive de Passy full contact : 2 900 euros.
- L'Amicale Édouard Petit (Épée) : 1 500 euros.
- Association gymnastique volontaire Passy Trocadéro : 1 500 euros.

M. OUBAALI ajoute qu'il est également demandé d'autoriser la maire de Paris à signer des conventions pluriannuelles pour intégrer des actions contre les violences sexistes et pour éliminer le plastique à usage unique.

M. OUBAALI invite les élus du conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DJS 16, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DAE 14** Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

**M. Franck ALEM rapporteur.**

M. ALEM explique que, dans le cadre du plan Boost Emploi, la Ville de Paris prévoit de doubler le nombre de salariés en insertion. Ces personnes relèvent de publics identifiés comme prioritaires par le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) et par la stratégie régionale IAE : les allocataires du RSA, les seniors, les femmes, les personnes reconnues travailleurs handicapés, les personnes ayant le statut de réfugié, les personnes sans domicile fixe et les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Les subventions proposées ont pour objectif de soutenir l'accompagnement et l'encadrement des salariés en insertion. L'aide est proportionnelle au nombre d'ETP d'insertion réalisé, majorée de 10 % et plafonnée aux ETP conventionnés en 2023.

Pour les nouvelles SIAE conventionnées fin 2023, les ETP seront donc ajustés en fonction des évolutions constatées. Ainsi, pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé une subvention de 68 000 euros pour l'association Espaces qui entretient notamment les espaces verts de la petite ceinture.

M. ALEM propose aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DAE 14, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DAE 98** Subvention (77 500 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

**M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur.**

M. LIONEL-MARIE indique que les associations de professionnels organisent des événements pour rencontrer amateurs, professionnels et consommateurs. Elles soutiennent les professionnels et font découvrir des métiers créatifs.

Dans ce cadre, la délibération propose de soutenir 14 projets pour un montant total de 77 500 euros. Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé une subvention de 2 000 euros pour l'association Artisan d'Avenir situé 7, rue Mirabeau qui souhaite organiser deux événements animant le réseau d'artisans d'art Artisan d'Avenir pour créer des collaborations et apporter des réponses aux problématiques entrepreneuriales quotidiennes des artisans.

M. LIONEL-MARIE invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DAE 98, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement***

- **2024 DFPE 103** Subventions (10.987.091 euros) et avenants n° 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE explique qu'il s'agit de voter une subvention de 10 987 091 euros et de signer les avenants n° 2,3 et 5 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon, dont le siège est situé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

Est concerné dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, le multi-accueil Fuligule, situé au 38 rue Nicolo pour un montant de 634 631 euros qui accueille une soixantaine d'enfants de zéro à trois ans en mode multi-accueil.

Compte tenu des difficultés rencontrées depuis plusieurs mois par toutes les crèches de l'arrondissement, quel que soit leur statut, des difficultés principalement liées au manque de personnel occasionnant de nombreuses fermetures de places, M<sup>me</sup> BOELLE demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DFPE 103, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement***

- **2024 DFPE 122** Subvention (1 207 575 euros) et avenants n° 1 et n° 3 à l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE propose de voter une subvention de 1 207 575 euros et de signer les avenants n° 1 et 3 avec l'association GAN MENAHEM pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant à Paris, dont la capacité d'accueil est de 399 places.

S'agissant du 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'allouer 210 225 euros à l'établissement Gan Zalmi situé 11-13, rue Heine qui accueille une trentaine d'enfants.

Pour les mêmes raisons que précédemment, M<sup>me</sup> BOELLE demande aux élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DFPE 122, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DFPE 142** Subvention (877 352 €) et convention avec « l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants — APATE » pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (65 places) au 2 rue Van Loo (16<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE** rapporteure.

M<sup>me</sup> BOELLE propose par cette délibération de voter une subvention de 877 352 euros et de signer une convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant de 65 places au 2 rue Van Loo dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

C'est un projet attendu depuis longtemps qui verra le jour en 2025 et pourra accueillir 65 enfants. M<sup>me</sup> BOELLE se félicite que cette association se soit positionnée pour en assurer la gestion. Elle aura en effet pour particularité d'accueillir 30 % d'enfants en situation de handicap, comme elle le fait dans ses six autres établissements parisiens.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement étant dépourvu en multi-accueil à caractère inclusif, M<sup>me</sup> BOELLE se réjouit de ce très beau projet qui permettra à chaque enfant de l'arrondissement ou d'ailleurs, quel que soit son handicap, de s'épanouir dans un environnement bienveillant, sécurisé et adapté à ses besoins spécifiques tout en étant aidé à acquérir son autonomie et à découvrir la vie en collectivité pour le préparer à la socialisation. Par ailleurs, faire entrer le handicap au sein des enfants valides dès le premier âge est une excellente approche pour favoriser le vivre ensemble.

M<sup>me</sup> BOELLE demande aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération pour ce très beau projet qui, outre l'accueil d'enfants en situation de handicap, augmentera de façon non négligeable la capacité d'accueil des petits en collectivité dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT salue cette bonne nouvelle de l'ouverture d'une structure accueillant des enfants en situation de handicap. Elle considère qu'il est en effet très important de sensibiliser à la différence dès le plus jeune âge. Elle s'étonne toutefois de la capacité d'accueil de cette crèche qu'elle considère comme étant une énorme structure. Elle demande quelle est la capacité moyenne d'une structure municipale.

M<sup>me</sup> BOELLE répond que la capacité d'accueil des établissements de jeunes enfants va de 10 à 99 places. Dans le 16<sup>e</sup>, la crèche Prokoviev passera de 90 à quasiment 100 berceaux après sa restructuration.

En l'absence d'autres remarques, M. REDLER met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2024 DFPE 142, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement***

- **162024073** Question orale posée à Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement, par Julie BOILLOT, Joséphine MISSOFFE et Hanna SEBBAH, élues du groupe Indépendants et Progressistes, relative à la sécurisation des balcons lors de la cérémonie d'ouverture des JO.

M<sup>me</sup> BOILLOT évoque la crainte de certains experts en pathologie du bâtiment, relayée notamment dans le Parisien, sur BFM Paris et BFM TV, sur le risque d'effondrement de balcons. Les occupants d'appartements avec vue sur la Seine pourront en effet profiter de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques sur leur balcon, ce qui n'est pas sans danger si la charge supportée par les structures était inférieure au public accueilli.

M<sup>me</sup> BOILLOT s'interroge sur la communication faite autour de ce risque. La préfecture déclare que le sujet ne relève pas de la prérogative de la puissance publique et les syndicats et associations de propriétaires n'ont rien fait à ce jour pour relayer les inquiétudes des professionnels du bâtiment.

Elle se demande par conséquent si la mairie du 16<sup>e</sup> envisageait d'informer les propriétaires des immeubles de l'avenue de New York, concernée par la cérémonie d'ouverture, sur les règles de sécurité à respecter pour s'assurer que les Jeux olympiques restent une fête, et ce dès le premier jour.

M. REDLER considère que bon nombre de règles de bon sens pourraient être rappelées aux habitants du 16<sup>e</sup>. Tout comme la préfecture, la mairie d'arrondissement n'a aucune prérogative en la matière. Il n'existe aucune contrainte juridique permettant de limiter le nombre de visiteurs s'agissant de parties privatives soumises à la responsabilité des occupants.

M. REDLER appelle évidemment les habitants du 16<sup>e</sup> au bon sens et s'engage à évoquer le sujet de la sécurisation des balcons à l'occasion des diverses communications qui seront faites à l'occasion des Jeux olympiques afin d'alerter les riverains qui ne le seraient pas encore.

➤ **162024074** Vœu relatif à la création d'une séance pré-conseil « Parole aux habitants ».

M<sup>me</sup> BOILLOT note avec satisfaction que le mandat de M. REDLER se caractérise par une volonté de proximité auprès des habitants et des associations.

Pour aller encore plus loin, elle lui suggère la création d'une séance de pré-conseil de 30 minutes qui permettrait aux représentants d'associations, de bureaux de conseils de quartier, de membres du Conseil Municipal de la jeunesse ou à tout habitant de l'arrondissement de prendre la parole ou de faire des propositions sur tous sujets concernant l'arrondissement.

Elle explique que ce format fonctionne notamment dans la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement et permet de renforcer les liens entre les élus municipaux et la population, d'enrichir les débats et de contribuer à leur publicité. Elle propose en outre une modification du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement afin d'acter la création de cette séance de pré-conseil.

M. REDLER confirme que la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est quotidiennement au contact des habitants et répond systématiquement à l'ensemble de leurs sollicitations. Il existe par ailleurs un certain nombre de réunions participatives comme les conseils de quartier, les séances du conseil municipal de la jeunesse ou encore les réunions publiques et ateliers participatifs qui permettent à l'exécutif d'être à l'écoute et d'aller à la rencontre des habitants. En conséquence, M. REDLER ne trouve aucun intérêt à instaurer une énième réunion qui viendrait s'ajouter aux réunions déjà existantes.

Il n'émettra pas d'avis favorable et espère que ses arguments auront convaincu M<sup>me</sup> BOILLOT de retirer son vœu.

M<sup>me</sup> BOILLOT répète que cette pré-séance ne durerait que 30 minutes pour un Conseil d'arrondissement qui, en moyenne, dure entre 30 et 40 minutes. Il ne s'agit pas d'accumuler les réunions publiques, mais d'avoir un rendez-vous régulier et de contact direct avec les concitoyens. Elle précise en outre que la parole ne sera pas totalement libre, puisque les questions devront lui être adressées huit jours francs avant la séance du Conseil d'arrondissement afin qu'il puisse apporter des éléments de réponse.

M<sup>me</sup> BOILLOT estime qu'il s'agirait d'une innovation en matière de démocratie locale. Ne partageant pas l'avis de M. REDLER, elle déclare maintenir son vœu.

M. REDLER soumet donc aux voix le vœu relatif à la création d'une séance pré-conseil « Parole aux habitants ».

***Le vœu relatif à la création d'une séance pré-conseil « Parole aux habitants » est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **162024075** Vœu relatif à la transmission vidéo du conseil d'arrondissement.

Dans une optique de vitalité de la démocratie locale et dans le souci de valoriser les actions des élus dans un contexte de défiance croissante vis-à-vis des politiques, M<sup>me</sup> BOILLOT suggère la retransmission vidéo des travaux du Conseil d'arrondissement. Elle constate en effet que seules cinq personnes assistent à la séance du Conseil d'arrondissement.

L'audience peut être assez modeste les premiers mois, mais l'on constate sur le long terme que certaines mairies, celle du 15<sup>e</sup> par exemple, comptabilisent entre 400 et 600 connexions par séance, ce qui n'est pas négligeable.

M. REDLER répond que la mairie du 16<sup>e</sup> a toujours été très attentive au fait de retransmettre les informations aux habitants, ce qu'elle fait déjà quotidiennement via les différents canaux de diffusion. Il rappelle par ailleurs que les séances du Conseil d'arrondissement ont été retransmises durant de nombreuses années, et qu'il y avait moins d'une dizaine de connexions pour un coût de 3 000 euros par séance. Soucieux des deniers publics, il a pris la décision d'arrêter la retransmission des séances et de consacrer ce budget à autre chose.

Il appelle en conséquence à rejeter ce vœu en raison du coût que représente la retransmission vidéo des séances du Conseil d'arrondissement.

***Le vœu relatif à la transmission vidéo du conseil d'arrondissement est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement.***

➤ **162024076** Vœu relatif à la convocation des conseils de quartier.

M<sup>me</sup> BOILLOT revient sur le renouvellement du collège « Habitants » intervenu il y a quelques semaines, 24 nouveaux concitoyens ont en effet été tirés au sort pour participer aux conseils de quartier. Par l'intermédiaire de ce vœu, M<sup>me</sup> BOILLOT souhaite valoriser l'action des conseils de quartier en tirant un bilan à mi-mandat de leurs actions et activités.

Elle souhaiterait par ailleurs que le ressenti et l'expérience des 24 sortants du collège Habitants puissent être recueillis afin d'améliorer le fonctionnement et la fréquentation des conseils de quartier, l'objectif de ce vœu étant de permettre une démocratie participative, efficace et partagée par le plus grand nombre.

M. REDLER explique que ce vœu concerne des membres sortants qui ne siègent donc plus dans les conseils de quartier. Ces derniers ont par ailleurs été confrontés à la crise COVID et n'ont pas pu se réunir très souvent. Ils ont toutefois travaillé sur plusieurs événements et M. REDLER évoque à cet égard la fête organisée par le Conseil de quartier Auteuil Sud à Sainte Perine, les initiatives « green » réalisées dans les écoles du quartier, l'installation de tables de ping-pong au jardin Sainte-Perine et de tables d'échecs au jardin du Ranelagh.

Le bilan ne peut toutefois pas être un bilan classique et il lui semble difficile de réunir des membres sortants des conseils de quartier. Il propose de le faire éventuellement à la fin de la présente mandature.

M. REDLER ne souhaite donc pas répondre favorablement à la demande de M<sup>me</sup> BOILLOT. Il lui demande si elle souhaite néanmoins maintenir son vœu.

M<sup>me</sup> BOILLOT confirme maintenir son vœu.

M. REDLER met aux voix le vœu relatif à la valorisation des conseils de quartier.

***Le vœu relatif à la valorisation des conseils de quartier est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement.***



➤ **162024077** Vœu relatif à la convocation du conseil de quartier Bois de Boulogne

M<sup>me</sup> BOILLOT évoque la mission d'information et d'évaluation des bois de Vincennes et de Boulogne qui vient de rendre devant le Conseil de Paris ses 68 préconisations. Elle précise que la majeure partie d'entre elles concerne le bois de Boulogne. Trois conseillères de Paris du 16<sup>e</sup> arrondissement ont participé à cette MIE : M<sup>me</sup> LECOUTURIER, M<sup>me</sup> BADAT-KARAM et M<sup>me</sup> BALDINI.

M<sup>me</sup> BOILLOT souligne l'attachement des habitants du 16<sup>e</sup> au bois de Boulogne, véritable poumon vert de l'arrondissement, et rappelle également les difficultés en matière de sécurité, de biodiversité et de renouvellement des concessions d'usage récréatif. Elle estime qu'il serait intéressant d'organiser une réunion de restitution des conclusions de la MIE, ce qui permettrait en outre de valoriser le travail des élus sur le sujet.

M. REDLER répond que cette réunion est d'ores et déjà planifiée. Le conseil de quartier Bois de Boulogne est en effet convoqué le 19 juin pour la restitution des travaux de la MIE.

M<sup>me</sup> BOILLOT accepte de retirer son vœu, mais s'étonne néanmoins que l'information n'ait pas été communiquée plus largement alors que le devenir du bois de Boulogne préoccupe tous les habitants du 16<sup>e</sup>.

M. REDLER répond qu'il s'agit également d'une préoccupation de la majorité municipale et invite M<sup>me</sup> BOILLOT à participer à la réunion du 19 juin prochain.

### Ordre du jour complémentaire

Avant d'entamer l'ordre du jour complémentaire, M. REDLER propose de revenir sur la délibération 2024 DAC 261 relative à l'octroi de subventions à la FNACA.

M. SAUVAGE explique en préambule qu'il ne remet pas en cause l'action d'Alain BELISSA, puis donne lecture de propos tenus lors du Congrès de la FNACA 91.

*« La guerre, aussi, s'est intensifiée dans le conflit israélo-palestinien (...) ». Selon M. SAUVAGE, le conflit se situe plutôt avec l'Iran, ce pays prônant la disparition pure et simple d'Israël. « (...) après l'abominable attaque du Hamas du 7 octobre dernier. Je dis « intensifiée », car contrairement à ce que l'on entend souvent, je crois qu'il est de notre devoir, ici, de rappeler qu'il s'agit d'un conflit qui n'est pas né l'année dernière. Il dure depuis des décennies, faisant chaque année plusieurs centaines de morts et plusieurs milliers de blessés, essentiellement côté palestinien et essentiellement civils (...)*

*Ce qui s'est passé le 7 octobre est une double tragédie. Tragédie d'abord pour ce qu'il a été : une tuerie de masse, indistincte, anéantissant d'un coup la vie de près de 1.200 personnes parmi lesquelles près de 800 étaient des civils ; mais aussi un moment d'horreur dans la durée puisque 200 personnes ont également été prises en otages. (...).*

*Mais le 7 octobre est aussi une tragédie pour ce qu'il a entraîné dans sa suite. Une tuerie de masse, anéantissant la vie de plus de 30.000 personnes, essentiellement des civils et, parmi eux, essentiellement des femmes et des enfants. C'est aussi l'aide humanitaire qui est empêchée d'arriver à Gaza et l'accès à la nourriture qui est limité par le gouvernement de Benjamin Netanyahu qui organise la faim et la souffrance des Gazaouis. À tel point que la Cour de Justice Internationale a qualifié la situation de « risque de génocide ».*

Selon M. SAUVAGE, la FNACA ne s'occupe pas uniquement des intérêts des anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Il répète que « les loups ne sont pas végétariens » et considère que la FNACA véhicule des idées très nocives.

M. REDLER précise que le discours lu par M. SAUVAGE est un discours tenu par un député de la France Insoumise au Congrès de la FNACA 91. Il ne s'agit donc pas du discours de la FNACA et la subvention soumise au vote s'adresse en outre à la FNACA du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M<sup>me</sup> de MEAUX rejoint la position de M. SAUVAGE s'agissant du conflit israélo-palestinien. Cependant, elle ignore si la position de la FNACA 91 correspond à celle de la FNACA centrale. Pour ce qui concerne la FNACA 16, elle affirme que son président, Daniel PERRISSOL n'a jamais eu un tel positionnement.

M. SZPNER estime pour sa part très malvenu d'inviter un député de la France Insoumise à un congrès, ce parti ne faisant plus partie selon lui de l'arc républicain. La FNACA doit en assumer les conséquences. Il votera donc contre l'attribution de cette subvention.

M<sup>me</sup> BOILLOT adhère aux propos de M. SZPNER. Les associations départementales sont toutefois tenues au protocole et doivent inviter des parlementaires. Il s'agit peut-être d'un aveu de faiblesse de la FNACA 91. Pour ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, la FNACA fait un travail formidable et Alain BELISSA donne beaucoup de sa personne.

M. SZPNER répond avoir beaucoup d'affection pour M. BELISSA, qui est un homme remarquable. Il ajoute qu'il n'existe aucune obligation protocolaire à inviter un parlementaire, et encore moins à lui donner la parole longuement. Il estime que le refus d'octroyer cette subvention permettra peut-être à M. BELISSA d'interpeller ses camarades sur le fait que certaines choses ne se font pas. L'attitude de la France Insoumise à l'Assemblée nationale ou lors de manifestations les exclut de l'arc républicain. Il n'y a selon lui aucune raison de ne pas appliquer à l'extrême gauche ce qui est appliqué à l'extrême droite.

M. REDLER propose aux élus du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur l'attribution de cette subvention qui sera de toute façon votée au Conseil de Paris.

***4 membres du Conseil ayant voté contre, l'ensemble des autres participants et représentants s'abstenant, le projet de délibération 2024 DAC 261 est rejetée à l'unanimité.***

- **2024 DSOL 88** Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD** rapporteure.

M<sup>me</sup> DORVALD explique que la délibération concerne l'attribution de subventions à hauteur de 6 798 318 euros aux associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de la Ville de Paris ainsi qu'à la fédération des centres sociaux et socioculturels.

Les centres sociaux s'attachent aux axes prioritaires suivants : l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits, l'accueil basé sur une écoute attentive, l'inclusion numérique et l'intégration des nouveaux publics.

La Fédération des centres sociaux et socioculturels exerce avec la Caisse d'Allocations Familiales l'animation de réseau et la communication, l'évaluation et l'observation.

Bien que le 16<sup>e</sup> ne soit pas concerné par ces subventions, M<sup>me</sup> DORVALD propose, pour montrer la solidarité de l'arrondissement, de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DSOL 88, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DSOL 75** Subvention (455.400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD indique que l'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès au service public. Mais en France, 31 % de la population se dit éloignée du numérique.

Dès 2016, la Ville de Paris a élaboré une Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique en partenariat avec la CAF, la CPAM, Pôle emploi et la mission locale.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder des subventions d'un montant de 455 400 euros à 25 associations qui favorisent l'inclusion numérique, dont Emmaüs Connect qui œuvre dans tout Paris et particulièrement dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il est proposé pour Emmaüs Connect une subvention de 56 400 euros.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DSOL 75, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DASCO 16** Convention annuelles d'objectifs et subventions associées (1.091.946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

M<sup>me</sup> Nizard explique qu'il est proposé d'autoriser la signature avec chaque organisme retenu d'une Convention annuelle d'objectifs concernant les temps périscolaires organisés le mardi et le vendredi dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 1 091 946 euros.

Pour le 16<sup>e</sup>, il est proposé d'attribuer :

- Une subvention de 14 292 euros à l'association AEON, située 12 rue du Général Delestraint dans le 16<sup>e</sup>.
- Une subvention de 4 165 euros pour l'association INSTITUTO CERVANTES, située 11 avenue Marceau.
- Une subvention de 27 496 euros à l'association Ligue de L'enseignement Fédération Departementale de Paris.
- Une subvention de 21 054 euros à l'organisme NEOSPORT qui œuvre dans le 16<sup>e</sup>.
- Une subvention de 30 236 euros à l'association ART ET CAETERA qui œuvre également dans le 16<sup>e</sup>.
- Une subvention de 13 050 euros à l'association Compagnie Ankreation.
- Une subvention de 16 580 euros à l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine.

M<sup>me</sup> NIZARD invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DASCO 16, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement avec 1 voix contre.***

- **2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif.** Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER rappelle que le Plan Vélo 2021-2026, mis en place par la Ville de Paris, vise à encourager la pratique du vélo à Paris. L'atteinte de cet objectif passe notamment par des séances de vélo-écoles pour les débutants et des ateliers de réparation pour les cyclistes.

Pour soutenir cette initiative, il est proposé d'attribuer des subventions à 20 associations parisiennes, dont 10 400 euros à l'association Cyclocube située dans le 16<sup>e</sup> arrondissement qui organise des ateliers d'auto-réparation, des animations de rue et des balades urbaines pour favoriser l'autonomie des cyclistes.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M<sup>me</sup> BOILLOT salue les initiatives développées par toutes ces associations. La pratique du vélo est de plus en plus forte à Paris, et notamment dans le 16<sup>e</sup>. De plus en plus de Parisiens choisissent en effet de se déplacer en vélo, soit par amour de la petite reine, soit par pragmatisme en raison des difficultés de circulation de la ville.

S'agissant de la politique vélo du 16<sup>e</sup> arrondissement, M<sup>me</sup> BOILLOT estime nécessaire d'y apporter quelques améliorations et ne doute pas de l'écoute de M. REDLER en la matière. Elle suggère notamment l'instauration d'une fête du vélo qui serait un moment convivial permettant de faire découvrir cette pratique.

Le dispositif du vélo-école en milieu scolaire est en outre un excellent moyen pour apprendre aux enfants à rouler en toute sécurité sur les pistes cyclables parisiennes, ce qui n'est pas toujours aisé.

Elle propose également l'installation de stationnements vélos supplémentaires dans le 16<sup>e</sup>, et notamment pour vélos cargos, car les stationnements pour vélos ordinaires ne conviennent pas aux vélos cargos qui sont souvent utilisés pour transporter les enfants. Ces derniers ont en outre un certain coût et ont par conséquent besoin d'emplacements sécurisés.

M<sup>me</sup> BOILLOT invite enfin M. REDLER à réfléchir à la création d'un comité vélo, à l'image de celui du 17<sup>e</sup> arrondissement, qui permettrait de recueillir l'expérience des usagers.

M. REDLER assure être très à l'écoute des cyclistes et des associations avec lesquels la mairie échange régulièrement depuis le début de la mandature. Il rappelle sa volonté d'une parfaite cohabitation entre tous les usagers de la route et tous les modes de déplacement dans le 16<sup>e</sup> et son soutien aux associations qui encouragent la pratique du vélo et à la création de pistes cyclables. Mais ce soutien doit se faire avec raison, ce qui explique son opposition à certains choix de la Ville de Paris qui ne veut faire que du chiffre et du kilomètre. Il évoque à cet égard la création de pistes cyclables dans des couloirs de bus, ce qui n'est pas très sécurisant pour les cyclistes, encore moins lorsqu'ils se déplacent avec des enfants.

M. REDLER redit sa volonté de trouver des compromis pour le 16<sup>e</sup> afin que les cyclistes et les automobilistes puissent se déplacer en toute sécurité et que tous ces modes de déplacement puissent cohabiter sur l'espace public.

Il déclare par ailleurs avoir des échanges réguliers avec les associations de cyclistes et les mettre à l'honneur en les faisant participer aux manifestations et forums organisés par la municipalité. Il conclut en disant être favorable à l'instauration d'une fête du vélo et rappelle les propos de David BELLARD selon lequel le 16<sup>e</sup> arrondissement arrive en tête en matière de création de pistes cyclables en 2024.

M. REDLER met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2024 DVD 52, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DFPE 137** Subvention (733.806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE propose par cette délibération d'attribuer des subventions pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance.

Dans un arrondissement dépourvu en crèches, les enfants sont majoritairement gardés par des assistantes maternelles. Les Relais Petite Enfance sont indispensables pour aider les nounous à se professionnaliser et M<sup>me</sup> BOELLE s'efforce de les promouvoir auprès des jeunes parents de l'arrondissement.

Ces RPE sont des lieux gratuits d'accueil qui permettent aux nounous d'être accompagnées dans leur pratique professionnelle et aux enfants qui leur sont confiés de passer un moment en collectivité sous l'œil attentif de professionnels, notamment des éducatrices de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture.

M<sup>me</sup> BOELLE se félicite de voter une subvention à l'association La Maison de l'enfance qui anime un RTE l'après-midi. Elle rappelle à cet égard avoir mis en place en 2013 le premier relais d'auxiliaires parentales de tout l'Ouest parisien. Ce sont en effet des structures extrêmement prisées qui répondent à un réel besoin des familles.

D'autres associations sont également concernées par l'attribution de ces subventions :

- l'association ABC Puériculture qui anime un RTE itinérant, « Le Petit Bus », présent dans les jardins du Ranelagh les lundis et mardis matin. Il accueille des auxiliaires parentales ainsi que des assistantes maternelles.
- L'association Crescendo qui intervient au centre d'animation Point du jour.
- La Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon.

M<sup>me</sup> BOELLE répète qu'il s'agit d'associations indispensables à la professionnalisation des assistantes maternelles.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DVD 52, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2024 DFPE 115** Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux — Subventions (436.500 euros), conventions et avenant à dix associations.

**M<sup>me</sup> Sandra BOELLE rapporteure.**

M<sup>me</sup> BOELLE propose de voter une subvention de 436 500 euros et de signer des conventions et avenants à 10 associations pour le fonctionnement et la promotion de leurs services de médiation familiale dans l'ensemble des arrondissements de Paris et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontres parents/enfants situés dans le 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissement.

M<sup>me</sup> BOELLE estime important d'aider les parents à faire face aux événements susceptibles de fragiliser la famille, telles que les séparations, à travers la sécurisation de la fonction parentale, l'apaisement des conflits ou encore l'organisation de temps de répit.

Il est proposé d'attribuer pour 2024 des subventions pour le fonctionnement de ces associations intervenant dans les domaines respectifs de la médiation familiale et des espaces de rencontre.

10 associations sont concernées :

- Association Ligue Française pour la Santé Mentale

- Association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 75)
- Association Jean Cotxet
- Association ESPEREM
- Fondation OPEJ — Baron Edmond de Rothschild
- Association Cithéa, Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement famille et professionnel
- Association Parenthèse Médiation
- Association CERAF Médiation
- La Maison des Liens Familiaux de la Fondation Olga Spitzer qui intervient dans le 16<sup>e</sup>.
- Association « La Maison de la Médiation

M<sup>me</sup> BOELLE invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2024 DFPE 115, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162024085** Vœu relatif au maintien des gardiens d'immeuble dans le parc social parisien.

**Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur**

M. SAUVAGE indique qu'à l'occasion de ses 100 ans, la RIVP a rendu un hommage à ses gardiens d'immeubles en publiant un très bel ouvrage qui leur donne la parole. Elle souligne dans cette brochure l'importance de la présence des gardiens aux entrées des immeubles de logements sociaux "*traversés par un sentiment d'insécurité lié à la petite délinquance et au trafic de drogue*".

Il est incontestable que la présence des loges aux entrées des immeubles est un facteur essentiel de sécurisation de ces ensembles et une assurance pour la sécurité des locataires. Des exemples récents d'ensembles immobiliers sociaux où, souvent pour des raisons d'économie, les bailleurs ont supprimé les loges aux entrées de leurs immeubles laissant ainsi libre cours aux petits délinquants souvent portés sur le trafic de drogue ont démontré qu'il s'agissait d'une politique mortifère pour la sécurité des locataires.

La RIVP et Elogie SIEMP, deux des principaux bailleurs sociaux de la Ville de Paris, ont bien intégré cette nécessité de conserver ces loges aux entrées de leurs ensembles. À l'occasion des programmes de rénovation lourde et de mise aux normes de leurs immeubles construits il y a un siècle, elles n'ont envisagé aucune suppression de loges, préférant à un bas calcul d'économies préserver la sécurité de leurs locataires.

Telle n'est pas la politique menée par Paris Habitat, le principal bailleur relevant de la Ville de Paris. Deux programmes de réhabilitation lourde et de mise aux normes dans des ensembles situés Porte de Saint-Cloud prévoient ainsi la suppression des loges situées aux entrées des immeubles pour les remplacer par un centre de gardiennage situé au cœur des ensembles.

Maintenir des loges aux entrées des immeubles a un coût financier : rémunération de plusieurs gardiens en fonction du nombre d'entrées de ces immeubles, blocage d'autant de loges et d'appartements de fonction, avantage en nature pour le gardien, qui ne rapportent pas de revenus locatifs. Mais la présence de ces gardiens a un impact incontestable pour la sécurité des locataires. Par la seule présence d'une loge avec un gardien à l'entrée de l'immeuble, et même si celui-ci n'est pas en permanence dans la loge, la petite délinquance liée notamment au trafic de drogue ne prendra pas possession des parties communes pour se livrer à l'abri des services de police à leurs petits trafics, voire à agresser physiquement ou psychologiquement les locataires.

La présence de gardiens logés avec une amplitude bien plus grande que celle d'un surveillant rémunéré sur la base de 35 heures est une garantie pour la sécurité des locataires, mais c'est aussi un facteur qui renforce le sentiment de bien vivre des locataires. Comme cela a pu être constaté dans de nombreux

ensembles immobiliers où les loges ont été supprimées dans certains secteurs (à Marseille, Lyon, Nantes, Grenoble, dans leurs communes limitrophes ou dans les métropoles proches de la région parisienne), cette délinquance liée au trafic de drogue qui se manifeste souvent par des agressions de locataires a investi les entrées libérées de leurs gardiens.

M. SAUVAGE rappelle que la Ville de Paris a toujours affirmé son opposition aux fermetures de loges et a exigé le maintien des loges dans les ensembles immobiliers. Cette politique a d'ailleurs été confirmée à M. REDLER à l'occasion d'un récent entretien avec M. BAUDRIER.

Malgré cette affirmation, Paris Habitat maintient ses projets de suppression de loges dans ses deux ensembles immobiliers Porte de Saint-Cloud. M. SAUVAGE indique pour avoir participé aux réunions de locataires que ces derniers sont également opposés aux fermetures de loges.

En conséquence, M. SAUVAGE demande à la Ville de Paris, par l'intermédiaire de ce vœu, qu'elle impose aux sociétés, qui sont sous son autorité, le maintien des loges existantes, et qu'elle profite des travaux réalisés pour mettre aux normes les loges et appartements de fonction afin d'améliorer le cadre de vie des gardiens.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il met aux voix le vœu présenté par M. SAUVAGE.

***Le vœu relatif au maintien des gardiens d'immeuble dans le parc social parisien, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.***

- **162024086** Vœu relatif à l'accessibilité du tarif résidentiel pour le stationnement des véhicules de société.

**Jérémy REDLER rapporteur**

M. REDLER considère qu'il existe une discrimination sur le stationnement résidentiel entre les personnes qui ont un véhicule personnel et celles qui ont un véhicule de société. Le tarif résidentiel est en effet accessible à tous les riverains salariés qu'ils soient propriétaires ou non de leur véhicule, mais les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et dirigeants ne sont pas éligibles à ce dispositif.

M. REDLER estime que ce dispositif est de nature à rompre l'égalité de traitement des Parisiens et propose donc d'adopter un vœu qui demande à la Ville de Paris de rendre le droit de stationnement résidentiel accessible à tous les Parisiens en intégrant les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants.

Il s'enquiert d'éventuelles observations.

M<sup>me</sup> BOILLOT apporte tout son soutien à ce vœu, d'autant qu'elle a elle-même déposé au Conseil de Paris un vœu allant dans le même sens en décembre 2014, à l'occasion de l'examen de la délibération portant sur l'augmentation du tarif résidentiel et l'exclusion des voitures de fonction.

Elle constate que rien n'a changé en dix ans en raison du dogmatisme d'Anne Hidalgo.

M. REDLER met aux voix le vœu relatif à l'accessibilité du tarif résidentiel pour le stationnement des véhicules de société.

***Le vœu relatif à l'accessibilité du tarif résidentiel pour le stationnement des véhicules de société, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **162024087** Vœu relatif à l'embauche d'un personnel qualifié et formé en vue de la mise en place d'un accueil dédié dans les Mairies d'arrondissement à destination des JOP 2024.

**Samia BADAT-KARAM** rapporteure.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM explique qu'à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques 2024, l'accueil de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement reçoit chaque jour entre 200 et 300 personnes concernées par le sujet des déplacements dans l'arrondissement, qui sera le plus impacté par la densité des flux.

Il lui semble par conséquent essentiel et primordial que le personnel de l'accueil soit significativement augmenté pour faire face à cette constante et croissante augmentation de demandes. Eu égard à un impact conséquent sur le travail des agents au quotidien, il est proposé d'adopter un vœu qui demande à la Ville de Paris des moyens humains et techniques adaptés supplémentaires qui permettront aux mairies d'arrondissement d'embaucher deux personnes préalablement formées par la Ville de Paris et la mise à disposition de deux ordinateurs ainsi que d'un scanner.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement ce vœu.

M<sup>me</sup> BOILLOT demande où seront installés ces deux ETP supplémentaires.

M. REDLER répond qu'ils seront à l'accueil de la mairie pour renforcer le service qui fait face à de nombreuses demandes en plus de leurs tâches habituelles. Il est demandé à la Ville de Paris de permettre l'embauche temporaire de contractuels et de les former avant de les déployer sur les mairies d'arrondissement.

M. REDLER propose de passer au vote.

***Le vœu relatif à l'embauche d'un personnel qualifié et formé en vue de la mise en place d'un accueil dédié dans les Mairies d'arrondissement à destination des JOP 2024, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER lève la séance.

La séance est levée à 20 h 30.

Signature 	Signature 
M. Jérémie REDLER  Maire du 16 <sup>e</sup> arrondissement	M <sup>me</sup>  Secrétaire de séance